

REGION POITOU CHARENTES

CLAUSE
D'INSERTION SOCIALE



☰ *Pourquoi les clauses sociales dans les marchés*

- L'article 5 du code des marchés publics
 - Les objectifs de développement durable doivent être pris en compte lors de la définition des besoins par le pouvoir adjudicateur.
 - Le développement durable repose sur 3 piliers (ONU) :
 - La croissance économique
 - Le progrès social
 - Le respect de l'environnement
-
-

Les objectifs de la clause sociale

- Développer l'offre d'insertion sur un territoire
 - Associer les acteurs du développement local
 - Être un levier important dans la construction de parcours d'insertion
-
-

Les objectifs de la clause sociale

- Associer étroitement dans une dynamique partenariale concrète, au bénéfice des demandeurs d'emploi :
 - les maîtres d'ouvrage, afin de faciliter la coordination de leurs politiques d'achat
 - les entreprises
 - les organismes de formation
 - le réseau local de l'insertion par l'activité économique

Publics touchés

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
 - Les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification et ceux qui sortent de formation et qui n'ont pas accès à l'emploi ou qui sont sans expérience professionnelle
 - Les seniors
 - Les personnes prises en charge dans les dispositifs de l'insertion par l'activité économique, ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers
 - Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité, etc.
 - Les publics reconnus personnes handicapées
-
-

Les modalités pratiques de mise en oeuvre des clauses sociales

- La condition d'exécution de l'**article 14** : « les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ».
 - Le marché de services de qualification et d'insertion professionnelles de l'**article 30** : l'achat de prestations d'insertion. L'insertion est l'objet du marché.
 - Les marchés réservés de l'**article 15** pour les structures qui accueillent des personnes reconnues handicapées.
 - Le critère des performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté pour l'attribution d'un marché (**article 53**) : l'insertion critère de choix.
-
-

4 grandes missions du Relais

- Conseil et assistance aux maîtres d'ouvrage
 - Information et accompagnement des entreprises
 - Animation du réseau local des professionnels de l'insertion
 - Suivi de la mise en œuvre auprès de l'ensemble des parties prenantes
-
-

UN APPUI TECHNIQUE

Entreprises :

- ◆ Pallier les difficultés de recrutement
- ◆ Fidéliser les salariés
- ◆ Valoriser l'image en tant qu'entreprise citoyenne
 - Accompagner dans le processus de recrutement et dans l'intégration du salarié

Maître d'Ouvrage :

- ◆ S'assurer de la faisabilité de l'introduction de la clause dans l'appel d'offre
- Accompagner dans la réalisation des éléments administratifs

Professionnels de l'Insertion :

S'assurer du suivi et de l'accompagnement des publics positionnés dans la construction d'un projet professionnel durable

Territoire :

- ◆ Apporter un service en gestion des Ressources Humaines aux entreprises
- ◆ Faciliter l'accès à l'emploi à une population en difficultés d'insertion professionnelle
- ◆ Garantir un développement solidaire

RELAIS

UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

UN APPUI METHODOLOGIQUE

UN APPUI TECHNIQUE

les grandes étapes de la mission



Travail avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le chargé d'opération

Repérer les chantiers
Travailler l'allotissement
Aider à la réalisation des clauses

Les collectivités

Informier
Sensibiliser
Accompagner

Les entreprises

Transmettre l'info
Suivi
Suivi des parcours

Les collectivités

MO: Maître d'Ouvrage
MOE: Maître d'Ouvre
DCE: Dossier Consultation Entreprise
SIAE: Structure d'Insertion par l'Activité Economique

Types de RELAIS TERRITORIAUX

- Communautés d'Agglomération
 - Communautés de Communes
 - Maisons de l'Emploi
 - Associations (Par exemple: PARIE Programme d'Actions et de Recherche pour l'Intégration dans l'Emploi)
 - CBE (Comité de Bassin d'Emploi)
 - PAE (Plan d'Action pour l'Emploi)
 - Villes
 - Missions Locales
-
-